



ARRETE PREFECTORAL  
REGIONAL  
en date du 21 OCT. 2008  
enregistré le 21 OCT. 2008  
sous le numéro 08-196

**PREFECTURE DE LA REGION CENTRE  
ET DU LOIRET**

**ARRÊTÉ**

relatif à la délimitation du périmètre d'intervention du syndicat de bassin de l'Élorn  
en tant qu'établissement public territorial de bassin

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE  
PREFET DU LOIRET  
PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 213-12 ;

Vu le décret n° 2005-115 du 7 février 2005 portant application des articles L. 211-7 et L. 213-10 du code de l'environnement et de l'article L. 151-31-1 du code rural ;

Vu l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ;

Vu la circulaire MEDD/SDMAGE/BPIGR/CCG n° 1 du 9 janvier 2006 relative à la reconnaissance officielle des établissements publics territoriaux de bassin ;

Vu la demande de reconnaissance du périmètre d'intervention du Syndicat de bassin de l'Élorn reçue le 30 mai 2008 ;

Vu l'avis réputé favorable du Conseil Régional de Bretagne ;

Vu les avis du Conseil Général du Finistère ;

Vu l'avis réputé favorable de la commission locale de l'eau du SAGE Élorn

Vu l'avis du Comité de Bassin du 8 octobre 2008 ;

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, délégué de bassin Loire-Bretagne,

## ARRETE

### Article 1 :

#### Délimitation du périmètre

Le périmètre d'intervention du syndicat de bassin de l'Élorn en tant qu'établissement public territorial de bassin est constitué par le bassin hydrographique de l'Élorn, conformément à la carte annexée au présent arrêté.

### Article 2 :

#### Exécution et diffusion

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre, le préfet de la région Bretagne, le préfet du département du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre et des préfectures de la région et du département concernées.

A Orléans, le 21 OCT. 2008

Le Préfet de la région Centre,  
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne,

  
Jean-Michel BERARD



# Annexe 1 : Périmètre du Syndicat de Bassin de l'Elorn (EPTB Elorn)

